

ETAT ANNEXE

N ^{OS} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA COMMUNICATION SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-10	Administration centrale — Dépenses relatives à la couverture médiatique du Sommet de la Ligue des Etats arabes 2022.....	541.600.000
	Total de la 7ème partie.....	541.600.000
	Total du titre III.....	541.600.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 4ème Partie <i>Action économique — Encouragements et interventions</i>	
44-02	Administration centrale — Contribution à l'établissement public de télédiffusion d'Algérie (T.D.A).....	3.544.794.000
	Total de la 4ème partie.....	3.544.794.000
	Total du titre IV.....	3.544.794.000
	Total de la sous-section I.....	4.086.394.000
	Total de la section I.....	4.086.394.000
	Total des crédits ouverts.....	4.086.394.000

Décret exécutif n° 22-301 du 11 Safar 1444 correspondant au 8 septembre 2022 fixant la liste des localités relevant des zones auxquelles l'Etat accorde un intérêt particulier en matière d'investissement. (Rectificatif).

J.O n° 60 du 21 Safar 1444 correspondant au 18 septembre 2022.

A- Page 39 : 1) 2ème colonne - wilaya de TLEMENEN - 5ème ligne :

Au lieu de : « AIN KEBIRE » ; **Lire :** « AIN KEBIRA ».

2) - wilaya de SKIKDA - 3ème ligne :

Au lieu de : « KAWOUA » ; **Lire :** « KANOUA ».

B- Page 40 : 1ère colonne - wilaya de MOSTAGANEM - 5ème ligne :

Au lieu de : « EL HASSAINE » ; **Lire :** « EL HASSIANE ».

C- Page 41 : 2ème colonne - wilaya de SETIF - 5ème ligne :

Au lieu de : « BENI HOCINE » ; **Lire :** « BENI OUSSINE ».

..... (le reste sans changement)